



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola

Assistance proposée : 20,3 millions de dollars, dont 12 millions à prélever sur le budget ordinaire et 7,7 millions à financer par cofinancement ou avec d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme 5 ans (2015-2019)

Cycle d'assistance: Septième

Catégorie sur la base de la décision 2013/12 : Orange

Aide proposée

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'intervention du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Réalisation 1. Santé procréative et sexuelle	7,0	5,0	12,0
Réalisation 2. Adolescents et jeunes	1,3	0,7	2,0
Réalisation 3. Egalité des sexes et autonomisation des femmes	1,5	1,0	2,5
Réalisation 4. Dynamique des populations	2,0	1,0	3,0
Coordination et aide au programme	0,8	–	0,8
Total	12,6	7,7	20,3



I. Analyse de la situation

1. Au sortir d'une longue période de guerres (guerre d'indépendance suivie d'une guerre civile) de 1961 à 2002, l'Angola a connu une croissance économique rapide avec un produit intérieur brut réel augmentant rapidement à un taux toujours supérieur à 10 % entre 2000 et 2008 (Banque africaine de développement, février 2010). Même si après la récession de 2009 le produit intérieur brut réel a continué de croître à un taux annuel moyen de 4,4 % de 2010 à 2014 (FMI, février 2014), les indicateurs sociaux ont pris du retard et l'inégalité des revenus demeure élevée avec un coefficient de Gini de 0,54.

2. Le dernier recensement de la population et du logement date de 1970, avant l'indépendance de l'Angola en 1975, mais sa couverture est incomplète. Toutes les informations statistiques disponibles sont donc basées sur des estimations. En 2014 on estimait la population de l'Angola à 19,8 millions d'habitants, dont 33,1 % de jeunes âgés de 10 à 24 ans. Un indice synthétique de fécondité élevé de 6,4 enfants par femme et le faible taux de 12,8 % d'utilisation des moyens contraceptifs modernes tous deux enregistrés en 2010, contribuent à un fort taux d'accroissement annuel de la population de 3,2 %. La fécondité des adolescentes est également très élevée atteignant 152,1 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, et contribue à la forte mortalité et morbidité maternelle, incluse celle due à la fistule obstétricale, les enfants mort-nés et les avortements à risque. Les principales raisons de ce taux de fécondité des adolescentes anormalement élevé sont la disponibilité et l'accès limités des jeunes aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à l'information; ceci explique le nombre important de rapports sexuels non protégés, estimé à 70 % chez les Angolais de 15 ans.

3. S'il est reconnu que les relations sexuelles des adolescents sont répandues, la formation en faveur d'un comportement approprié ainsi que des services de santé reproductive et l'information pour les jeunes sont insuffisants. Les formateurs n'ont pas les compétences nécessaires pour dispenser des cours de santé procréative et sexuelle, et il n'existe aucune politique spécifique qui permettrait l'intégration de l'éducation sexuelle aux programmes scolaires. C'est pourquoi seulement 44,6 % des jeunes ont des connaissances précises sur le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et seulement 14,9 % connaissent leur statut VIH. Le taux total de prévalence du VIH est estimé à 2,4 %, dont 0,9 % jeunes âgés de 15 à 24 ans et 1,7 de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals.

4. La mortalité maternelle est estimée à 450 pour 100 000 naissances vivantes. Ce taux élevé résulte d'une combinaison du faible pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (49 %) à l'échelle nationale et dans les unités de santé 42 %, du faible ratio de la population jouissant de soins de santé qualifiés (un médecin pour 10 000 personnes), et la faible possibilité des établissements de santé à fournir des services de soins obstétriques d'urgence. Le National Audit Committee for the Prevention of Maternal and Neonatal Deaths (comité national de vérification pour la prévention des décès maternels et néonataux) a été créé en mars 2012 par décret présidentiel, afin de mettre en œuvre les recommandations de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique. Cependant, il n'est pas encore opérationnel. En outre, du fait des inégalités entre les sexes et des pratiques traditionnelles les femmes et les filles n'ont pas accès aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la

planification familiale et la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH.

5. L'Angola est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes depuis 1986 et on enregistre des progrès sur les questions de genre. Plus récemment, une loi contre la violence familiale (loi n° 25/11 du 14 juillet) a été approuvée en 2011 et en 2013 une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes et de l'équité a été approuvée par le décret présidentiel n° 222/13. Cependant les stéréotypes sexistes et la violence fondée sur le sexe sont omniprésents et aucun mécanisme de coordination systématique n'existe afin de dénoncer ces néfastes attitudes et pratiques.

6. L'Angola a subi des sécheresses et des inondations récurrentes dans certaines de ses provinces, affectant une importante partie de la population. Le plan national d'urgence et d'intervention 2014-2019 pour faire face aux calamités et catastrophes, comprenant des mesures de préparation aux catastrophes et d'intervention, doit encore être approuvé,

II. Coopération passée et enseignements tirés

7. Dans le cadre du sixième programme de pays 2009-2013, prolongé jusqu'en 2014, le FNUAP a fourni un appui aux niveaux national et provincial. En matière de santé reproductive et sexuelle, le programme a appuyé la finalisation de la feuille de route nationale pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle 2007-2015, ainsi que les activités préparatoires en vue du lancement de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique en août 2010. Plus efforts, cependant, sont nécessaires pour assurer leur mise en œuvre et garantir les engagements financiers du gouvernement concernant la réduction de la mortalité maternelle. Le FNUAP a appuyé la fourniture en matériel et équipement pour plus de 15 centres de santé qui pourront désormais délivrer des services complets de santé reproductive, ainsi que la mise en place du premier centre de traitement de la fistule obstétricale en 2010. Le FNUAP a également contribué à la mise en place de conseils et de dépistage du VIH intégrés aux services de planification familiale au sein d'unités mobiles sur des marchés populaires et dans des églises à Luanda. Cette initiative a été reproduite dans d'autres provinces, pour atteindre plus de 100 000 personnes, et sera encore développée dans le programme proposé. Plus de 8 000 kits d'hygiène ont été distribués aux femmes touchées par les inondations dans la province de Cunene et à celles déplacées de la République démocratique du Congo vers la province de Uige. Le programme a également appuyé l'élaboration d'un plan stratégique pour la jeunesse (2012-2017), dans lequel les questions de santé sexuelle et reproductive des adolescents sont intégrées à la prévention des IST/VIH, même si ceci doit encore être formellement approuvé et mis en œuvre.

8. En ce qui concerne la planification familiale, le programme appuie :
 a) l'acquisition de plus de 60 % de produits nationaux de planification familiale; et
 b) la formation sur le terrain sur des services de planification familiale de qualité pour 271 fournisseurs de services dans 16 des 18 provinces, résultant en 88 % du total des patients atteints devenant de nouveaux utilisateurs. Malgré ces réalisations, la disponibilité limitée de services publics de santé procréative et sexuelle de

qualité, y compris la planification familiale et la prévention du VIH, constituent toujours des défis majeurs.

9. Dans le contexte de l'égalité des sexes, le FNUAP a appuyé le développement : a) de la loi contre la violence familiale (loi n° 25/11 du 14 juillet) approuvée en 2011, y compris un plan d'action correspondant et la mise en place d'un système intégré de suivi pour soutenir l'application de la loi dans les 18 provinces; et b) de la politique nationale pour l'égalité et l'équité des sexes, approuvée en 2013 par le décret présidentiel n° 222/13, y compris la formulation de son plan d'action lequel doit encore être mis en œuvre. En l'absence de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en Angola, l'UNFPA a coordonné un rapport conjoint des Nations Unies pour la réunion préparatoire de la cinquante-quatrième session du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le gouvernement doit veiller à être plus attentif afin de fournir des services adéquats contre la violence fondée sur le sexe et pour assurer le suivi de la mise en œuvre des lois et des politiques.

10. En ce qui concerne la population et le développement, le FNUAP a fourni un appui technique et financier à la phase préparatoire du recensement national des logements et de la population de 2014, qui comprend l'élaboration d'un plan stratégique de recensement exhaustif et le renforcement des capacités de l'institut national de la statistique en ce qui concerne le traitement et à l'analyse des données. Le FNUAP a également réussi à défendre et appuyer la création d'un programme de formation débouchant sur un diplôme supérieur en géo démographie à l'Université Agostinho Neto et à élaborer une politique nationale de population. Malgré le ferme engagement du gouvernement à entreprendre un recensement de la population et du logement, et à renforcer le système statistique, la capacité de l'institut national de la statistique est encore faible, avec seulement deux membres du personnel détenant une maîtrise en sciences en démographie et bénéficiant tous deux de l'appui du FNUAP.

11. Les principaux enseignements tirés du sixième programme de pays 2009-2013 sont les suivants : a) investir au niveau national dans la formation des démographes dans les universités locales est plus durable que de soutenir la participation de quelques fonctionnaires sélectionnés à des formations internationales à long terme; et b) investir dans des agents de santé au niveau de la communauté est efficace et génère une demande de services de santé reproductive, y compris la planification familiale.

III. Projet de programme

12. Le programme de pays est aligné sur le Cadre de partenariat des Nations Unies 2015-2019 et le plan stratégique du FNUAP 2014-2017, et répond aux priorités nationales comme énoncé dans la stratégie de développement à long terme pour l'Angola (Angola 2025), dans le plan national de développement 2013-2017, et dans le Plan national de développement sanitaire 2012-2025.

13. Le programme de pays contribue aux quatre réalisations du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, lesquelles visent à améliorer la qualité de vie et à réduire les inégalités de façon à concrétiser l'accès universel à la santé procréative et sexuelle. Le programme développera les acquis obtenus au cours du programme de

pays précédent 2009-2013; fournira un soutien en amont au niveau national et fera des interventions ciblées auprès des communautés les plus démunies de l'ensemble des 18 provinces; et développera des modèles d'intervention de test pour des évolutions ultérieures à charge du gouvernement,

Réalisation 1 : santé procréative et sexuelle

14. *Produit 1 : renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la santé à fournir une planification familiale intégrée, une santé maternelle et des services de prévention des IST/VIH de haute qualité.* Le FNUAP plaidera pour la mise en œuvre effective du plan national de développement sanitaire 2012-2025, Ceci inclut la mise en œuvre des engagements de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique et la mise à disposition intégrée d'une planification familiale de haute qualité, de services de prévention en matière de santé maternelle et des IST/VIH au niveau national, en faveur des femmes enceintes et des jeunes. Le FNUAP fournira un appui technique pour : a) élaborer un mécanisme de suivi pour la commission nationale de prévention de la mortalité maternelle et néo-natale; b) établir des protocoles nationaux pour le service de santé procréative et sexuelle visant en particulier les questions de la jeunesse dans le contexte culturel angolais; c) plaider pour la mise en place de points de prestation de services de santé reproductive pour les jeunes intégrant la planification familiale et des services de prévention des IST/VIH intégrés dans chacune des 18 provinces; d) mettre davantage l'accent sur des réponses gouvernementales rapides au VIH/SIDA pour les jeunes et les femmes enceintes; et e) plaider en faveur de l'expansion du programme national de traitement de la fistule obstétricale.

15. *Produit 2 : renforcement des capacités nationales pour fournir des moyens contraceptifs modernes, en particulier pour les jeunes.* Pour atteindre ce résultat, le FNUAP : a) aidera le Ministère de la santé à améliorer les unités mobiles et les programmes à l'adresse des agents de santé au niveau de la communauté, en se concentrant sur les 15-24 ans dépistés dans le cadre du programme précédent; b) plaidera pour l'allocation de ressources gouvernementales pour l'achat de produits en matière de santé reproductive; et c) fournira une assistance technique pour la mise en place d'un système fonctionnel de gestion de la chaîne d'informations et logistique pour assurer un flux adéquat de fournitures aux provinces, avec une attention particulière portée à la prévision des besoins des jeunes,

Réalisation 2 : adolescents et jeunes

16. *Produit 1 : capacités accrues des enseignants du primaire et du secondaire et des agents de santé au niveau des communautés pour mettre en œuvre des programmes complets d'éducation sexuelle au sein des communautés et des écoles.* Le FNUAP doit obtenir ce résultat : a) en mettant à jour et testant les programmes d'éducation sexuelle des écoles de formation des enseignants, et des écoles primaires et secondaires afin de s'assurer qu'ils comprennent la planification familiale et la prévention des IST/VIH; b) en apportant son appui et mobilisant la communauté pour une plus grande acceptation de l'éducation sexuelle intégrée pour les jeunes dans le cadre scolaire et en dehors, par le biais des centres de soutien pour les jeunes gérés par le gouvernement; et c) en plaidant pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la jeunesse 2012-2017, inclus dans le plan national de développement pour la jeunesse 2014-2017, issu du forum national de la jeunesse

piloté par le gouvernement, et centré sur les actions proposées liées à la santé procréative et sexuelle.

Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

17. *Produit 1 : renforcement de la capacité du Ministère de la famille et de la promotion de la femme pour promouvoir l'égalité des sexes.* En l'absence d'ONU-Femmes en Angola, le FNUAP : a) plaidera pour la mise en œuvre de la politique nationale pour l'égalité et l'équité des sexes, de la loi contre la violence familiale, et l'utilisation du système intégré de suivi; et b) continuera à diriger l'examen annuel inter institutions d'avancement sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

18. *Produit 2 : capacité renforcée des unités de santé du gouvernement pour fournir des soins aux victimes de violence fondée sur le sexe.* Le FNUAP obtiendra ce produit en fournissant une assistance technique pour : a) élaborer des protocoles pour le traitement de la violence fondée sur le sexe; et b) intégrer les protocoles de traitement de la violence fondée sur le sexe lors de la formation initiale et de la formation continue du personnel de santé,

Réalisation 4 : dynamique des populations

19. *Produit 1 : renforcement des capacités nationales pour la production, l'analyse et la diffusion de données fiables ventilées sur la population et le développement servant de base à une planification en matière de politique.* Pour obtenir ce résultat, le FNUAP a) plaidera pour la mise en place d'une formation à court terme sur la démographie et la statistique pour le personnel de l'institut national de la statistique et pour les unités statistiques des ministères sectoriels clés du programme de géo démographie de l'Université Agostinho Neto; b) fournira un appui technique pour l'analyse des données sur le recensement de la population et des logements en 2014 axée sur l'analyse de la situation de l'égalité, de la cartographie de la pauvreté, des changements structurels de l'âge, et de la mortalité maternelle; et c) défendra et fournira son appui pour finaliser la rédaction de la politique nationale relative à la population.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

20. Le Ministère de la planification et du développement territorial supervisera et contrôlera la mise en œuvre du programme de pays à travers le Cadre de partenariat des Nations Unies 2015-2019.

21. La modalité d'exécution reste l'exécution nationale. Le FNUAP choisira ses partenaires d'exécution en fonction de leur capacité à réaliser des programmes de qualité. Le FNUAP veillera à ce que l'analyse des risques soit faite conformément à l'approche harmonisée visant les transferts d'espèces.

22. L'équipe de suivi et d'évaluation continuera de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre des programmes, guidée par les principes de la gestion axée sur les résultats et l'utilisation systématique d'un mode de programmation axé sur les droits de l'homme,

23. Le bureau de pays du FNUAP en Angola comprend des fonctions de gestion et de développement effectif financées par le budget institutionnel du FNUAP. Le

FNUAP allouera des ressources du programme au personnel qui fournit les compétences techniques et relatives au programme en tenant compte des nouvelles dispositions du modèle d'affaires et de financement pour l'Angola.

24. Le FNUAP entrera en contact avec le gouvernement, le secteur privé, les partenaires de développement résidents et non-résidents en vue du cofinancement du programme de pays. Le FNUAP fera également la promotion des programmes communs dans des domaines clés du programme, tels que l'égalité des sexes et les jeunes, en fonction des domaines communs identifiés dans le Cadre de partenariat des Nations Unies 2015-2019. Le FNUAP continuera à poursuivre les possibilités de coopération Sud-Sud (en particulier avec les pays lusophones) afin de renforcer les capacités nationales, en s'appuyant sur les efforts entrepris au cours du programme précédent.

25. En cas d'urgence, le FNUAP peut, après avoir consulté le gouvernement, réaffecter des fonds afin de répondre aux besoins naissants qui relèvent du mandat du FNUAP.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Angola

Priorités nationales : a) réduire la mortalité maternelle, la mortalité infantile et post-infantile; b) rééquilibrer la répartition de la population par des incitations à la mobilité; et c) mettre pleinement en œuvre la politique nationale pour l'égalité et l'équité pour les femmes, et éliminer la violence fondée sur le sexe

Résultat du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : À l'horizon 2019 l'Angola réduit la mortalité maternelle et infantile, le taux de mortalité de la population, les facteurs de risque pour la santé des adolescents et des maladies non transmissibles Indicateur 1 : Nombre de politiques/plans nationaux actualisés/élaborés avec le soutien des Nations Unies pour promouvoir et renforcer la santé en ligne avec les neuf programmes prioritaires du plan national de développement sanitaire 2012-2025 (*Niveau de référence* : 4; *Objectif* : 9) Indicateur 2 : Nombre d'employés du gouvernement et de la société civile formés en matière de santé (par exemple de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, le VIH/sida) (*Niveau de référence* : Non disponible; *Objectif* : 1 000 personnes formées en matière de santé sexuelle et reproductive et de VIH/sida d'ici à 2019)

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Réalisations du programme de pays	Indicateurs de résultat, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 1 : santé procréative et sexuelle (Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative (y compris la planification familiale, la santé maternelle et le VIH), soucieux de l'égalité des sexes qui répondent aux normes en matière de droits de l'homme pour la qualité des soins et l'égalité d'accès)</p> <p><i>Indicateurs de réalisations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'accouchements réalisés par un personnel qualifié <p><i>Niveau de référence</i> : 49; <i>Objectif</i> : 70</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'accouchements effectués dans un établissement de santé <p><i>Niveau de référence</i> : 42; <i>Objectif</i> : 65</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de prévalence des contraceptifs modernes <p><i>Niveau de référence</i> : 13; <i>Objectif</i> : 45</p>	<p>Produit 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle du Ministère de la santé à fournir une planification familiale intégrée, une santé maternelle et des services de prévention des IST/VIH de haute qualité axés surtout sur les adolescentes</p> <p>Produit 2 : Capacité nationale renforcée pour fournir des moyens de contraception modernes destinés principalement aux jeunes</p>	<p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles nationaux de santé sexuelle et reproductive développés traitant de questions concernant la jeunesse en particulier <p><i>Niveau de référence</i> : 5; <i>Objectif</i> : 10</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements de santé intégrant la planification familiale et des services de prévention du VIH selon les protocoles nationaux <p><i>Niveau de référence</i> : 0; <i>Objectif</i> : 18</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes traitées avec succès pour la fistule obstétricale <p><i>Niveau de référence</i> : 383; <i>Objectif</i> : 1 000</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une stratégie de sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et du plan d'action correspondant comptabilisé <p><i>Niveau de référence</i> : Non; <i>Objectif</i> : Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un système d'information de gestion fonctionnel afin de prévoir et contrôler avec exactitude les produits de santé en matière de procréation <p><i>Niveau de référence</i> : Non; <i>Objectif</i> : Oui</p>	<p>Ministère de la santé; Organisation mondiale de la Santé; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; gouvernements provinciaux</p>	<p>12 millions de dollars</p> <p>7 millions provenant du budget ordinaire et 5 millions provenant d'autres ressources</p>

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Réalisations du programme de pays	Indicateurs de résultat, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 2 : adolescents et jeunes</p> <p>(Priorité accrue aux adolescents, en particulier les jeunes adolescentes, dans les politiques et programmes nationaux de développement, notamment en mettant à leur disposition des services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation)</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Éducation complète à la sexualité intégrée au programme des écoles de formation des enseignants <p><i>Niveau de référence : 5;</i> <i>Objectif : Oui</i></p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Capacités accrue des enseignants du primaire et du secondaire et des agents de santé au niveau des communautés pour mettre en œuvre des programmes complets d'éducation sexuelle au sein des communautés et des écoles,</p>	<p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un programme d'éducation à la sexualité aligné avec les normes internationales <p><i>Niveau de référence : 5; Objectif : Oui</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de communes les plus densément peuplées comptant au moins un centre de soutien pour les jeunes, avec du personnel compétent mettant en œuvre une éducation sexuelle complète hors de l'école <p><i>Niveau de référence : 2; Objectif : 36</i></p>	<p>Ministère de la santé, Ministère de la jeunesse et des sports; Ministère de l'éducation; UNESCO; et Fonds des Nations Unies pour l'enfance</p>	<p>2 millions de dollars</p> <p>1,3 millions provenant du budget ordinaire et 0,7 millions provenant d'autres ressources</p>
<p>Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>(Promotion de l'égalité des sexes, autonomisation des femmes et des filles et droits en matière de reproduction, notamment pour les femmes, les adolescents et les jeunes vulnérables et marginalisés)</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de survivants identifiés à la violence sexiste qui reçoivent des services de soutien conformément au protocole national <p><i>Niveau de référence : 0;</i> <i>Objectif : 50</i></p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Renforcement de la capacité du Ministère de la famille et de la promotion de la femme pour promouvoir l'égalité des sexes</p>	<p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un système de suivi et de rapport fonctionnel pour surveiller la mise en œuvre de la loi nationale contre la violence familiale et la politique nationale pour l'égalité et l'équité des sexes <p><i>Niveau de référence : Non; Objectif : Oui</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports inter- agences en cours pilotés par le FNUAP sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes <p><i>Niveau de référence : 0; Objectif : 5</i></p>	<p>Ministère de la famille et de la promotion de la femme; Ministère de la santé; Ministère de la justice; institut national de la statistique; Ministère de l'intérieur; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; et PNUD</p>	<p>2,5 millions de dollars</p> <p>(1,5 millions provenant du budget ordinaire et 1 million provenant d'autres ressources)</p>
	<p>Produit 2 :</p> <p>Capacité renforcée des unités de santé du gouvernement pour fournir des soins aux victimes de violence fondée sur le sexe</p>	<p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Protocoles de traitement de la violence basée sur le sexe disponibles et intégrés à la formation initiale et à la formation continue des prestataires de soins de santé <p><i>Niveau de référence : Non; Objectif : Oui</i></p>		

Priorités nationales : effectuer le premier recensement national de la population et des logements depuis l'indépendance en vue de mettre en place les bases d'un système statistique solide qui soutiendra l'élaboration de politiques fondées sur des faits ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation nécessaires pour apprécier les résultats et l'amélioration constante de l'efficacité des politiques et des programmes pour une meilleure qualité de vie du peuple angolais

Réalisation du Plan cadre des Nations Unies 2015-2019 : Pour 2019, les citoyens participeront activement à la vie publique et aux institutions; les institutions et organismes publics seront modernisés, pour délivrer des services de qualité facilement accessibles efficaces basés sur des critères de bonne gouvernance. Indicateur 1 : Système national de statistique renforcé pour contribuer à la planification, à la mise en œuvre et au suivi, sur la base des données statistiques (*Niveau de référence* : Stratégie nationale de développement statistique en cours; *Cible* : Stratégie nationale de la statistique mise en œuvre pour assurer la fourniture de données actualisées et fiables pour la prise de décision au niveau central, provincial et local)

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Réalisations du programme de pays	Indicateurs de résultat, niveaux de référence et objectifs	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Résultat 4 : dynamique des populations</p> <p>(Renforcement des politiques nationales et des programmes internationaux de développement grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits liés à la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes)</p> <p><i>Indicateur de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Données de recensement collectées, traitées et analysées, résultats publiés et diffusés <p><i>Niveau de référence</i> : Non; <i>Objectif</i> : Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions gouvernementales nationales qui pratiquent la planification fondée sur des données et l'élaboration des politiques <p><i>Niveau de référence</i> : 0; <i>Objectif</i> : 3</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Renforcement des capacités nationales pour la production, l'analyse et la diffusion de données fiables ventilées sur la population et le développement qui permettent de cartographier les disparités démographiques et socio-économiques</p>	<p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de certaines institutions gouvernementales comptant le personnel qualifié et les outils permettant de recueillir, analyser et diffuser des données socio-économiques et démographiques <p><i>Niveau de référence</i> : 1; <i>Objectif</i> : 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un système d'information socio-économique, géographique et démographique pour analyser de la situation relative au genre, à la mortalité maternelle, pour cartographier la pauvreté et évaluer l'âge des changements structurels <p><i>Niveau de référence</i> : Non; <i>Objectif</i> : Oui</p> <p>Nombre de monographies sur le recensement produites et diffusées</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 0; <i>Objectif</i> : 4</p>	<p>Institut national de la statistique; Ministère de la santé; Ministère de la planification et du développement territorial; Ministère de la famille et de la promotion de la femme; Université Agostinho Neto; Programme des Nations Unies pour le développement; Fonds des Nations Unies pour l'enfance</p>	<p>3 millions de dollars</p> <p>(2 millions provenant du budget ordinaire et 1 million provenant d'autres ressources)</p> <p>Coordination et aide au programme</p> <p>0,4 millions de dollars</p>